



Pourvu - Agent de maintenance des équipements sportifs (H/F)

Offre interne

23.11.2021

Pourvu - Agent de maintenance des équipements sportifs (H/F)

Description

Votre contexte

Afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à une pratique sportive, la ville de Vélizy-Villacoublay place le sport au centre de ses aménagements urbains, aussi bien en développant les équipements sportifs en accès libre (2 fitness de plein air, 3 espaces multisports, etc.) qu'en mettant à disposition des associations et des administrés de nombreuses infrastructures telles qu'une piscine, 5 gymnases, 3 stades. Un important éventail d'activités est proposé pour répondre à la diversité des envies des habitants.

La Direction des sports, de la vie associative et des animations, gère l'ensemble de ces équipements aussi bien en terme d'entretien, de maintenance des infrastructures, d'installation du matériel que d'élaboration et de suivi des plannings d'utilisation. Elle participe également à l'organisation des manifestations sportives associatives et scolaires. Elle est en relation directe avec une centaine d'associations vélizyennes avec lesquelles elle conventionne pour l'accès aux infrastructures, l'installation et le prêt de matériel, etc.

La Direction des sports, de la vie associative et des animations organise, avec d'autres services municipaux, différents événements (ronde pèdestre, fête des associations, fête du printemps, fête nationale, etc.).

Description de vos missions

Sous la responsabilité du chef d'équipe des équipements sportifs, vous serez chargé(e) de :

- **Contrôler et suivre la qualité de l'eau de la piscine et le fonctionnement de sa sous-station de traitement :**
 - Contrôler quotidiennement la qualité des eaux de baignade.
 - Prendre les mesures correctives en fonction des résultats des analyses.
 - Alerter lors des non-conformités des résultats afin d'envisager, si nécessaire, la fermeture de la piscine.
 - Tenir à jour le carnet sanitaire de la piscine.
 - Réaliser la maintenance de la sous-station de traitement de l'eau.
- **Assurer la maintenance préventive et corrective (de niveaux 1 et 2) des installations sportives et associatives, ainsi que du matériel :**
 - Veiller au bon état des installations sportives et renseigner le registre de suivi de maintenance lors de chaque intervention.
 - Recenser les besoins en matériel pour réaliser les travaux de maintenance.
 - Contrôler quotidiennement le bon fonctionnement du compresseur du local à plongée de la piscine.
 - Réaliser la vidange réglementaire de la piscine en veillant au respect des normes.
 - Participer à la manutention de matériel pour des opérations de maintenance ou de nettoyage (salle de gymnastique, salle de sports de combat?).
- **Participer à l'installation du matériel et au déroulement des manifestations sportives (ronde pèdestre, fête des associations) organisées par la direction.**

Kandidatenprofil

Vous disposez d'un titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) d'agent de maintenance des bâtiments et d'une expérience professionnelle dans la maintenance de 1^{er} et 2nd niveau. Dans l'idéal, vous savez entretenir la qualité de l'eau d'une piscine collective. Vous connaissez la réglementation en matière de traitement de l'eau, d'utilisation et de stockage de produits d'entretien dangereux, ainsi que les règles relatives à l'hygiène et la sécurité des ERP. Vous savez gérer et suivre un stock. Rigoureux et organisé, vous appréciez le travail en équipe. Vous faites preuve de réactivité et d'adaptation.

Conditions d'exercice

- **Temps de travail et horaires :** 35 heures hebdomadaires du lundi au vendredi : 07h00-12h00 / 13h30-15h30. Astreinte obligatoire une semaine sur trois.
- **Droits à congés :** 25 jours de congés et 2 jours de fractionnement. Les congés sont à poser en dehors des périodes de vidange réglementaire. Mutualisation du Compte Epargne Temps.
- **Rémunération :** rémunération indiciaire + régime indemnitaire attractif (part fixe et part variable du RIFSEEP) + 13^{me} mois
- **Action sociale :** adhésion au CNAS, accès au COS, participation employeur contrat groupe mutuelle (50% du tarif dans la

limite de 50? par mois) et pr?voyance (12? par mois), versement de prestations d?action sociale, acc?es au restaurant municipal.

- **Transport** : remboursement ? 50 % des coupons d?abonnement de transports en commun pour le trajet domicile-travail et/ou versement du forfait mobilit? durables (indemnit? forfaitaire de 100? ? 300? par an selon le nombre de d?placements en v?lo domicile-travail).

Technique

Emploi permanent (Temps complet)

Categorie C